

MAIRE d

ARRONDISSEMENT de

Du
 ACTE DE MARIAGE d
 âgé de ans, né à le du mois d département
 d le profession d domicile
 N° à département d fils d domicile
 à département d et d domicile

Et d
 âgée de ans, née à département d
 le du mois d mil domicile
 à département d fille de
 domicilié à profession d
 et de département d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un

En présence de domicilié à
 département d âgé de ans, profession d
 De domicilié à
 département d âgé de ans, profession d
 De domicilié à
 département d âgé de ans, profession d
 Et de domicilié à
 département d âgé de ans, profession d

Après quoi, moi
 faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publi-
 quement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi.

COMMUNE

TABLE *Alphabétique des Mariages.*—1835.

NOMS ET PRÉNOMS.	NUMÉROS des ACTES.	DATES DES ACTES.